

Organisée par l'association Familles d'Osny
et du Val de Viosne
en partenariat avec la ville d'Osny



osny.fr

BOURSE OSNY

AUX VÊTEMENTS AUTOMNE - HIVER

Dépôt 24 septembre 2019

de 9 heures à 19 heures

Achat 25 septembre 2019

de 9 heures à 18 heures

Forum des arts et des loisirs

rue Aristide Briand face à la gare

Pour tout savoir sur les bourses d'OSNY

<https://sites.google.com/view/bourses-osny/accueil>

Renseignements à :

osny.bourses@gmail.com 06 13 95 43 25

et 01 30 31 12 41 de 10/12h à 16/18h

Prochaine bourse aux jouets, livres et puériculture

Mercredi 20 novembre 2019

Par personne physique : 2 cartes au maximum et 20 articles par carte.

Vente des cartes et étiquettes

Mardi 24 septembre : pendant les dépôts

Paielement et reprise des invendus

Vendredi 27 septembre de 15 à 18 h. IMPERATIVEMENT:

Les étiquettes sont comprises dans le prix des cartes. Le retour de la feuille de dépôt remplie, sur osny.bourses@gmail.com avant l'achat de la carte bourse, donne droit aux étiquettes pré-remplies.

DROITS DE PARTICIPATION : 3 € pour les non-adhérents, 1,50 € pour les adhérents à Familles d'Osny et à Familles de France hors Osny sur présentation de leur carte d'adhésion en cours de validité..

CONDITIONNEMENT DES ARTICLES ACCEPTÉS

- Les vêtements en parfait état,
- Sacs (sac à mains et sac à dos)
- Foulards, ceintures (2)
- Lots de vêtements bébés et jeunes enfants (2 à 3 articles identiques ou un ensemble. Vêtements d'un lot, cousus ensemble) 5 lots de chaque maximum. Maillot de bain jusqu'à 12 ans.
- Adultes: 2 pantalons H. et F., 2 manteaux, 1 parka, 2 chemisiers, 2 jupes, 2 robes, 1 tailleur femme, 1 costume homme, 2 chemises,

ARTICLES REFUSÉS

- Les sous-vêtements,
- Les vêtements démodés, sales ou tachés,
- Les chaussures, les bijoux.

Les originaux des feuilles de dépôt sont conservés à l'association.

Les prix de dépôt sont majorés de 20 % à la vente, cette somme est conservée par l'Association pour ses frais d'organisation et œuvres sociales.

Les articles invendus sont rendus. Le montant des articles vendus est réglé par chèque.

Tout article non récupéré est donné à des œuvres caritatives.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des articles déposés et n'effectuera aucun règlement compensatoire.